Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260127-DELIB20260103-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 8
- représentés : 0
- votants : 8
- abstention : 0

Date de convocation :
22/01/2026

Affichage de la liste des délibérations :
29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

Présents : COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ROZIER Antoine
Absente : BLANCHET LEFAIX Delphine, SAUDRAIS Gaylord.
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/01/03 – DEMANDE DE SUBVENTION – SEMAINE DU CIRQUE – ECOLE DE QUEDILLAC

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier en provenance de l'école Saint-Joseph de Quédillac par lequel le directeur de l'école sollicite une subvention de la commune de 10€ par enfant résidant sur notre commune et participant à la « semaine du cirque à l'école ». Cette animation spéciale se déroulera du 23 au 27 mars 2026. 3 enfants de la commune sont concernés par cette animation soit une demande de subvention de 30€.

Après délibérations, le Conseil Municipal vote et décide à l'unanimité des présents :

- D'accorder une subvention à l'école Saint-Joseph de Quédillac d'un montant de 30€.

BOUGAULT Nadège,
Secrétaire de séance

Gilles COUPU,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor